

Le huis clos est de rigueur pour la vie communale

Agnès BERNÈS



Un comité de pilotage prépare la reprise scolaire.

Un conseil communal s'est tenu à huis clos, par téléconférence, le 29 avril. L'ordre du jour a porté sur les ressources humaines et la mise en place du Rifseep (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertises et engagement professionnel), les taxes locales et une décision modificative au budget.

La commémoration du 8-Mai sera restreinte devant le monument aux morts. Les habitants sont invités par la municipalité à pavoiser leur balcon ou fenêtre aux couleurs nationales et à observer une minute de silence à 11 heures, à l'instant où une gerbe sera déposée par le maire, accompagné d'un seul représentant désigné pour l'ensemble des associations d'anciens combattants.

• Un "comité de pilotage de déconfinement pour la reprise de l'activité scolaire"

Un "comité de pilotage de déconfinement pour la reprise de l'activité scolaire" s'est mis en place depuis le 24 avril, réunissant des élus actuels et des élus non encore installés dans leurs fonctions, les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les agents communaux. Il se réunira par téléconférence plusieurs fois par semaine, pour recueillir les besoins en termes d'école, de garderie et de cantine, mais aussi les interrogations des parents sur les conditions de la reprise.

Ce comité décidera des orientations à prendre pour une rentrée scolaire répondant en priorité aux exigences sanitaires afin de ne pas propager le virus.

Afin d'anticiper une reprise de l'école, un nettoyage approfondi des classes et de la salle Marie-Louise a déjà été entrepris.

La municipalité informe que la Région Aura fournira un masque par habitant d'ici la mi-mai, ainsi que la communauté de communes. Saint-Maximin a passé une commande d'achat groupé avec l'intercommunalité pour 1 000 masques supplémentaires.

En attendant, les Saint-Maximinois souhaitant s'investir peuvent se lancer dans la réalisation de masques, en se signalant en mairie au 04 76 97 60 19 ou à mairie@stmaximin38.fr

Les masques confectionnés seront déposés, sous enveloppe, dans la boîte aux lettres de la mairie et distribués par la suite par les agents communaux, en priorité aux personnes apparaissant comme plus vulnérables.